

Danielle Leeman, Professeur de Sciences du langage

Organisation du contrôle continu dans les cours dispensés

Préalables

- Je prends « contrôle continu » au sens propre de « continu » : il doit s'agir d'une évaluation régulière tout au long du semestre.
- L'évaluation entre dans les apprentissages : il s'agit d'une évaluation dite « formative » (et non d'une évaluation « sommative » - c'est-à-dire qui se contente de contrôler l'acquisition de connaissances).

Modalités

Les étudiants sont soumis à trois types de travaux :

- le « compte rendu » est une version propre, claire et structurée du contenu du cours, élaborée à partir des notes qu'ils y ont prises. Ils peuvent rendre autant de comptes rendus qu'ils le souhaitent, je ne garde pour le calcul du résultat final du contrôle continu que la meilleure note qu'ils auront obtenue s'ils en ont fait plusieurs.
- L'« exercice » consiste en un problème à résoudre, sur le modèle de ce qui a été fait en cours. Les étudiants peuvent rendre autant d'exercices qu'ils le souhaitent, je ne garde pour le calcul du résultat final du contrôle continu que la meilleure note obtenue.
- Le « travail de recherche » est un problème posé dès le début du semestre, qui n'a pas de rapport direct avec le programme suivi dans le cours. Il donne lieu à une première recherche de résolution, individuelle (1^{er} mois), puis à une confrontation des recherches individuelles par petits groupes de discussion (2^e mois), enfin à un exposé du groupe au reste de la classe (3^e mois). Muni de l'ensemble des informations ainsi rassemblées, chaque étudiant remet sa réponse au problème posé (4^e mois). Il doit pour sa rédaction suivre une structure argumentative expliquée par le professeur dès le début de l'année, et à laquelle il s'entraîne au fil des exercices.

Justifications pédagogiques

1^{er} constat : les étudiants pour la plupart ne savent pas prendre des notes lorsqu'ils assistent aux cours, or ils apprennent le cours à travers leurs notes. Si l'on veut qu'ils s'approprient réellement les connaissances dispensées dans le cours, il faut donc commencer par les mettre en mesure de noter correctement les contenus dispensés. C'est l'objet du

premier volet, appelé « compte rendu », du contrôle continu.

2^e constat : il ne suffit pas que le professeur fasse une démonstration au tableau, si claire soit-elle, pour que les étudiants sachent eux-mêmes analyser une donnée, en tirer un problème, en argumenter la solution. Cette compétence ne peut s'acquérir qu'à travers un entraînement personnel : c'est l'objet du deuxième volet, appelé « exercice », du contrôle continu.

3^e constat : quoique dans une université, lieu dont la spécificité est d'allier consubstantiellement enseignement et recherche, les étudiants de Licence ne sont généralement pas mis dans la situation de savoir par eux-mêmes ce qu'est « la recherche ». Une première familiarisation s'opère à travers le troisième volet, appelé « travail de recherche », du contrôle continu.

Principe didactique général : pour que l'étudiant s'entraîne réellement et se risque à soumettre ses essais à l'évaluation du professeur, il ne doit pas être dans la situation où sa première et seule tentative peut être sanctionnée par une mauvaise note. L'apprentissage n'est possible que si l'étudiant est en mesure de vérifier, sans que cela se solde par un échec mettant en péril sa note définitive, qu'il sait ou ne sait pas faire ce que l'on attend de lui. C'est ce qu'instaure le système adopté : chaque compte rendu et exercice remis est noté et annoté par le professeur, de manière que l'étudiant localise ses manques et ait la possibilité de les combler par un autre essai tenant compte des remarques qui lui ont été faites. L'avantage supplémentaire est que l'étudiant est ainsi constamment en situation d'écrire par lui-même (et non, seulement, dans la position de prendre en note ce que dit le professeur).

Les meilleurs comptes rendus et exercices (les plus clairs, informatifs, et représentatifs de ce qui est attendu) donnent lieu à une photocopie faisant office de « polycopié », déposé au secrétariat de Lettres modernes, mis à disposition d'une part des étudiants qui, pour une raison ou une autre, n'auraient pas pu assister à tel ou tel cours et ont ainsi la possibilité de le « rattraper », et d'autre part des étudiants inscrits au « contrôle dérogatoire », qui ont de la sorte une base précise pour préparer leur examen.